

RÈGLEMENT

Article 1 :

Pour pouvoir **être chronométrés et classés**, les participants doivent présenter une licence compétition FFCO ou UGSEL ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la course d'orientation en compétition datant de moins d'un an.

Article 2 :

Les concurrents peuvent choisir de courir en individuel ou par équipe (de 2 ou 3). Trois circuits sont proposés : un circuit d'une heure, un circuit de deux heures et un circuit de quatre heures.

Article 3 :

Les membres d'une même équipe doivent rester groupés tout au long de la course, notamment au niveau des points de passage. **Les équipes qui arriveraient en ordre dispersé seront disqualifiées.**

Article 4 :

Pour pouvoir courir en individuel, il faut être majeur le jour de l'épreuve. Les licenciés FFCO de la catégorie H16 et D16 sont autorisés à courir en individuel.

Article 5 :

Un départ en masse sera donné à 18h00 précises, respectivement pour l'ensemble des participants (circuits 4h, 2h ou 1h). Il ne sera pas donné d'autre départ pour les éventuels retardataires. Obligation d'être au départ à 17h45 pour les consignes de course.

Article 6 :

La vaste zone de course (18 km²) nécessite la mise à disposition de plusieurs cartes. Les cartes utilisées sont des cartes officielles de course d'orientation à l'échelle 1/15.000^{ème} ou 1/10.000^{ème} en format A3 ou A4 selon le circuit pratiqué. Les définitions de postes et la valeur de chaque balise seront indiquées sur la carte. Le numéro de contact de l'organisateur sera indiqué sur la carte.

Article 7 :

Le principe de l'épreuve est d'obtenir le maximum de points possibles (10, 20 ou 30 points par balises) sachant que **seules les 30 premières balises poinçonnées seront comptabilisées**. Au-delà de la trentième balise, les points ne seront plus pris en compte. Les concurrents ayant le même nombre de points seront classés dans l'ordre croissant de leur temps de course. L'ordre de pointage des balises est libre. Le temps de course étant limité à 1h00, 2h00 ou 4h00 selon le circuit, toute minute de retard entamée sera sanctionnée de 20 points de pénalités.

Article 8 :

L'épreuve se déroule hors voie publique. **L'emprunt des routes ouvertes à la circulation est interdit. Trois points de passage aménagés et sécurisés sont disposés sur le terrain afin de franchir les routes départementales. Leur utilisation est obligatoire et sera contrôlée : Toute contravention à cette consigne entraînera la disqualification du(es) compétiteur(s).** Les concurrents sont tenus de se référer aux consignes des signaleurs pour la traversée de ces axes et ne disposent d'**aucune priorité sur le trafic routier**.

Article 9 :

Matériel obligatoire en solo : lampe, boussole, montre, téléphone mobile, gilet fluorescent

Matériel obligatoire en équipe : une lampe et un gilet fluorescent par coureur ; une montre, une boussole et un téléphone mobile par équipe.

Il est fortement conseillé de courir avec les jambes couvertes (prévention des tiques).

Article 10 :

Les concurrents sont seuls responsables à cas d'imprudence ou de négligence. **Tout concurrent doit porter assistance à un concurrent blessé sous peine de disqualification.**

Article 11 :

Les balises sont constituées d'un piquet métallique, d'une toile blanche et orange de 30x30cm et d'un boîtier électronique type Sport Ident. Les balises ne seront pas pourvues de dispositif luminescent ou réfléchissant. En cas de dysfonctionnement d'un boîtier électronique, poinçonner la carte.

Article 12 :

Les concurrents adoptent une **démarche écoresponsable**. Ils respectent les interdictions d'accès aux parcelles signalées sur la carte, ne jettent aucun déchet. Ils veillent à **préserver l'écosystème forestier et les installations** rencontrées (clôtures, signalisation ...).

Article 13 :

La participation à cette épreuve implique la prise de connaissance et l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 14 :

Tarifs Licenciés FFCO / UGSEL - 18 ans et plus : 6 € - Moins de 18 ans : 4 €

Non licenciés - Adulte : 8 € ; enfant / étudiant / sans emploi : 6 € ; famille (2 adultes et x enfants) : 17 €.



Course d'orientation nocturne

Forêt domaniale de Moulière (86) Samedi 9 décembre 2017

Course individuelle ou par équipe

INFORMATIONS

Organisation

Poitiers Course d'Orientation - OMS - 22 place De Gaulle - 86000 POITIERS

Cartes

Les Sarcophages (année/cartographe)
Le Grand-Recoin et la Croix des Jolis (année/cartographe)
Xxx (*nom de baptême nouveau tronçon ?*) (2017 / David Barranger)
Le Canton de Logerie (2012 / David Barranger)
Le Gâchet de Villiers (2013 / Liviu Tintar)
Echelle : 1/15.000^{ème} ou 1/10.000^{ème} – Equidistances des courbes : 5 m.

Terrain - sécurité

L'aire de course de 18 km² est quasi exclusivement forestière et à faible dénivelée.
Végétation : feuillus et résineux, végétation basse saisonnière.
Relief assez peu prononcé. Importante zone de micro relief dans le secteur Nord de la zone (Gachet de Villiers). Le périmètre de course est constitué de trois zones séparées par trois routes départementales (D3, D20 et D86), 3 points de passage sécurisés avec des signaleurs permettent de traverser ces axes. Leur utilisation est obligatoire et sera pointée. Les axes routiers hachurés sur les cartes sont interdits aux coureurs. **Le respect du code de la route est obligatoire**, les concurrents ne disposent d'aucune priorité de passage. **Toute contravention entraînera disqualification.**

Circuits

Course au score - Circuit de 1h00, 2h00 ou 4h00 - 39 postes d'une valeur de 10, 20 ou 30points - 20 points de pénalité par minute de dépassement entamée.

Chronométrage

Electronique, SportIdent (SI)
Les non-licenciés seront chronométrés et classés uniquement sur présentation d'un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du Sport ou de la **course compétition**.

d'orientation en

Fléchage / Lieu

Rond-point intersection D3 et D20 (commune de Montamisé).

Parking

2 Parkings à proximité immédiate de l'Aréna. Interdiction de se garer ailleurs (bas-côtés).

Distance

Parking / accueil 50 à 200 m. Accueil / Départ : 50 m.

Accueil

De 17h00 à 18h00. **Être présent sur l'aire de départ 15' avant l'heure fixée (briefing).**

Départs

Départ en masse à 18h00 pour tous les circuits (4h, 2h et 1h).

Inscriptions

Avant le **mercredi 6 décembre 2017**, **avec le règlement** (à l'ordre de Poitiers CO), le **certificat médical** (non-licenciés) et un **chèque de dépôt de garantie** (30 € par doigt SI emprunté).

Contact

Bénédicte Jolly - 12, rue des Chênes - 86550 Mignaloux-Beauvoir

Tél. 06 62 21 31 56 / contact@poitiersco.org

Tarifs

Licenciés FFCO / UGSEL - 18 ans et plus : 6 € - moins de 18 ans : 4 €

Non licenciés - adulte : 8 € ; enfant / étudiant / sans emploi : 6 € ; famille (2 adultes et x enfants) : 17 €.

Buvette

Soupe à l'oignon offerte à l'arrivée !

Résultats

Sur le lieu de course et sur poitiersco.org

Récompenses

Remise des prix (lots)

Infos complémentaires

Les enfants de moins de 16 ans doivent être obligatoirement accompagnés.

Chaque équipe doit avoir une puce électronique et chaque coureur disposera des cartes nécessaires.